

Règlement intérieur

de la piscine du

camping Bellevue Mer

La piscine n'est pas surveillée et son utilisation se fait aux risques et périls des baigneurs.

- Plages horaires spéciale bébé. (prévenir la veille au soir) : de 9 heures à 10 heures
- Plages horaires pour la famille : de 10 heures à 12 heures, et de 15 heures à 18 heures
- Plages horaires adultes et seulement pour la nage et relaxation (exclusivement) : de 12 heures à 15 heures, et de 18 heures à 19 heures

- **Accessibilité**

L'accès à la piscine est réservé aux seuls résidents du camping. Cas particuliers : Les visiteurs, ne sont pas admis à la piscine, sauf dans le cas d'un paiement en tant que résident.

De plus les personnes consommateurs du bar ou du restaurant, pourront bénéficier de la piscine que dans la mesure où ils prennent une consommation avec une entrée piscine adulte et une entrée enfant de 2 ans à 18 ans (gratuit bébé).

- **Tenue de bain**

Le maillot de bain est obligatoire également pour les enfants en bas âge.

- **Douches**

Les recommandations de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales précisent que la douche doit être savonnée.

- **Interdictions**

Dans l'enceinte de la piscine, Il est interdit :

- de fumer, de boire, de manger, chewing-gum y compris, de cracher,
- de plonger, de « faire la bombe », de pousser des tiers dans le bassin,
- de courir autour du bassin,
- d'introduire des animaux,
- de porter des pansements et d'avoir des lésions cutanées « suspectes ».
- de faire fonctionner des radios, enregistreurs, lecteurs CD et téléphones portables.
- d'ouvrir les portes de secours et de passer par les fenêtres.

- **Ordre, propreté**

Chaque baigneur veillera à maintenir l'ordre et la propreté dans l'enceinte de la piscine.

- **Dispositions particulières pour enfants et adolescents**

Du que la piscine n'est pas surveillée et son utilisation se fait aux risques et périls des baigneurs, l'accès à la piscine est interdit aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés d'un adulte responsable,

- **Pataugeoire**

Exclusivement réservée aux enfants de moins 6 ans, sous la surveillance et responsabilité des parents.

- **Responsabilité en cas de vol et d'accidents**

La direction du camping décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol. Les baigneurs ont la possibilité de déposer leurs objets de valeur à l'accueil ou au bar.

- **Sécurité**

Veillez à la fermeture de la porte principale de sécurité pour qu'aucun enfant ne puisse accéder accidentellement à la piscine. De plus il est interdit d'ouvrir les sorties de secours. Et pour l'ouverture et fermeture des fenêtres vous devez en référer à la direction.

- **Sanctions**

Les contrevenants aux présentes dispositions pourront être exclus de la piscine à titre temporaire ou définitif.

Chers Vacanciers, pour votre confort, votre sécurité et l'hygiène collective nous appliquerons ce règlement au pied de la lettre. Merci de votre compréhension